

Résolution sur les outils d'intervention de politique agricole dans la Francophonie

Antananarivo (Madagascar) | 9 au 12 juillet 2016

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Antananarivo (Madagascar), du 9 au 12 juillet 2016, sur proposition de la Commission de la coopération et du développement,

- CONSIDÉRANT** que le secteur agricole est essentiel pour le développement de nos sociétés et de nos économies et que les progrès réalisés pour diminuer la faim des populations demeurent fragiles ;
- ESTIMANT** que le phénomène d'accaparement des terres et l'insécurité foncière nuisent à l'accès aux terres agricoles et à la sécurité alimentaire ;
- RAPPELANT** que l'APF a adopté une *Résolution sur la régulation du foncier dans une perspective de souveraineté alimentaire* en 2012 et que le Comité de la Sécurité alimentaire mondiale a adopté des « Directives volontaires pour la gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire mondiale » ;
- RECONNAISSANT** que les changements climatiques ont des effets néfastes sur les systèmes agricoles, et que ceux-ci, avec d'autres, sont de grands émetteurs de gaz à effet de serre ;
- RAPPELANT** que des pratiques agricoles non-durables causent de nombreux problèmes environnementaux tels que l'érosion des sols, la déforestation et la pollution des eaux ;
- SOULIGNANT** que l'Accord de Paris de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques reconnaît « la priorité fondamentale consistant à protéger la sécurité alimentaire et à venir à bout de la faim, et la vulnérabilité particulière des systèmes de production alimentaire aux effets néfastes des changements climatiques » ;
- RAPPELANT** que le deuxième objectif de développement durable (ODD) vise la « faim zéro » et que, pour y parvenir, les États doivent encourager des pratiques agricoles durables visant notamment à mettre en place une transformation locale des produits agricoles de base ;
- CONSIDÉRANT** que les marchés agricoles internationaux sont sujets à d'importantes fluctuations des prix et que la structure des marchés agricoles nationaux tend à se transformer ;
- ESTIMANT** que les États possèdent de nombreux outils institutionnels et de politiques publiques pour aborder les défis auxquels sont confrontées les agricultures du monde ;

CONSIDÉRANT	que les États ont un rôle important à jouer dans la réforme des institutions et des politiques pour appuyer des progrès mesurables au sein du secteur agricole ;
FÉLICITE	les pays de l'espace francophone pour leur travail et leur coopération visant à renforcer la sécurité alimentaire des populations, surtout des groupes les plus vulnérables ;
SALUE	les efforts entrepris par les États de la Francophonie pour se doter d'outils de gouvernance des régimes fonciers ;
INVITE	les gouvernements à poursuivre les actions entreprises qui favorisent une transition vers ou un maintien des pratiques agricoles durable et intelligentes face au climat ;
ENCOURAGE	les États de la Francophonie à accentuer leur engagement envers les négociations commerciales multilatérales et à contribuer à la conclusion du Cycle de Doha de l'Organisation mondiale du commerce ;
INCITE	les parlements membres dont le pays a adhéré au Programme de développement de l'agriculture africaine à s'assurer que l'engagement pris de consacrer 10% de leur budget à l'agriculture soit respecté ;
INVITE	les autres parlements à exiger de leurs gouvernements des budgets significatifs afin de soutenir le secteur agricole ;
RECOMMANDE	aux parlements membres de l'APF de se doter d'indicateurs comparables pour mesurer l'impact de leurs politiques de développement agricole ;
ENCOURAGE	les États africains à adopter des politiques qui visent l'enrichissement des agriculteurs locaux ;
RECOMMANDE	que des filières agricoles soient développées afin que la transformation de produits agricoles en produits finaux se réalise in situ.
ENCOURAGE	l'Organisation internationale de la Francophonie à faire état de ses actions en lien avec l'agriculture et à réunir ses ministres de l'agriculture, des Pêches et des forêts, afin de développer une vision agricole francophone intégrée, inclusive et équitable qui répond aux défis du 21 ^e siècle.